Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-63_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 63_2026

Objet : Motion concernant l'exploitation minière en Centre-Bretagne

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire propose la motion suivante au Conseil Municipal :

Impacts de l'activité minière d'Imerys à Glomel sur le bassin versant de l'Ellé et la ressource en eau potable

La commune de Langonnet est alimentée en eau potable principalement par des captages situés à Croas Pichon sur la commune de Paule à proximité de la carrière de Guerphalès.

Cette carrière est exploitée depuis 1970 sur la commune de Glomel. Cette activité minière extrait l'andalousite, un minéral réfractaire utilisé dans l'industrie (sidérurgie, céramique, armement…).

Si cette activité constitue un enjeu économique et d'emploi pour le territoire costarmoricain, elle s'accompagne également d'impacts environnementaux significatifs, susceptibles de présenter des risques pour la population.

L'extension du site à l'été 2024, avec la mise en service d'une quatrième fosse d'extraction, a mis en lumière les impacts directs de l'activité. Chaque année, environ 1 120 000 tonnes de roches sont extraites, puis l'andalousite est séparée en phase liquide de sa matrice minérale.

En situation normale, autorisée par arrêté préfectoral, la mine alimente l'Ellé via le ruisseau du Crazius, avec un effluent présentant des teneurs importantes en divers polluants, notamment en sulfates : environ 5 tonnes par jour. Le cours d'eau récepteur passe ainsi d'une concentration moyenne de 25 mg/l à environ 1 400 mg/l, alors que la référence de potabilité est fixée à 250 mg/l.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-63_2026-DE

En 2024, la presse révèle que les sédiments du cours d'eau sont fo[illegible] métaux lourds (arsenic, cadmium, cobalt, nickel, plomb…).
Alors qu'un rapport récent de l'ANSES alerte sur les risques sanitaires liés à la contamination généralisée des sols agricoles au cadmium, substance cancérogène contaminant la chaîne alimentaire, la question d'une surexposition de la population locale se pose.

Les transferts de polluants jusqu'à la prise d'eau de Pont-Saint-Yves, située à 7 km de la mine, sont documentés. Cette prise alimente l'usine de production d'eau potable de Toultrincq à Gourin, qui dessert également Le Faouët en période estivale.
Les données disponibles font état de facteurs de dilution parfois inférieurs à 6 en période d'étiage entre la prise d'eau et les rejets de l'établissement Imerys.

Plus en aval, la prise d'eau de l'Ellé de Barrégant, sur la commune du Faouët à environ 30 km du site, contribue également à l'alimentation en eau potable du territoire, avec un facteur de dilution plus favorable.

En dehors du fonctionnement « normal » de la mine, plusieurs irrégularités ont été documentées:

Imerys a été condamnée en 2018 pour des déversements accidentels de métaux lourds ayant entraînés d'importantes mortalités piscicoles ainsi que la fermeture de la prise d'eau de Pont-Saint-Yves pendant deux semaines.

Le 21 mars 2026, la presse révèle la saisine du procureur de la République à la suite de la divulgation d'une vidéo réalisée en 2021, montrant des salariés contraints de procéder à la vidange de 3 000 litres de réactifs directement au sol. Cumulé avec un dysfonctionnement de pompes et de bassins de décantation, ces substances chimiques se seraient déversées dans un affluent de l'Ellé.
Cet événement n'a pas été déclaré aux services de l'État, comme l'impose pourtant la réglementation applicable aux installations classées.

Les réactions institutionnelles ont été nombreuses à la suite de ces révélations.
La commune de Glomel a notamment adopté deux motions demandant des éclaircissements à l'entreprise ; Loïg Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne, a interpellé le préfet de région, indiquant que :
« Les faits reprochés, s'ils venaient à être confirmés, constitueraient une grave atteinte aux mesures de protection requises par l'autorisation d'exploitation (…) au regard des impacts potentiels sur l'Ellé (…) ».

Des difficultés auraient également été rencontrées par l'exploitant au cours de l'hiver dernier pour assurer une gestion conforme de ses effluents liquides lors des épisodes de fortes précipitations.

Considérant :
Que la protection de la ressource en eau potable constitue une priorité sanitaire et environnementale pour les populations desservies ;
Que la qualité des cours d'eau de tête de bassin, conditionne directement celle des captages d'eau potable et l'équilibre des écosystèmes aquatiques ;
Que les activités industrielles à risque doivent être encadrées par des contrôles stricts, une surveillance indépendante et une totale transparence ;
Que les données disponibles suggèrent des écarts entre les obligations de l'exploitant, les évaluations officielles et certaines observations indépendantes ;
Que le principe de précaution doit pleinement s'appliquer.

Transparence et renforcement de la surveillance

Le Conseil municipal demande :

a) un renforcement des contrôles par les services de l'État (DREAL Bretagne, ARS, OFB), incluant des inspections régulières et inopinées ;

b) la mise en place de stations de prélèvement et d'analyse indépendantes, avec publication

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-63_2026-DE

régulière des résultats ;

c) la mise en œuvre d'une surveillance renforcée des captages d'eau potable, dont celui de Craos Pichon, incluant l'analyse des eaux brutes et traitées, notamment pour les polluants métalliques, chimiques ou de synthèse actuellement peu ou pas suivis.

d) une étude épidémiologique à l'échelle de l'entreprise et du territoire environnant

e) la mise en œuvre d'actions de communication directes et immédiates d'Imerys vers les communes lors de la survenance d'évènements susceptibles d'affecter la qualité de l'eau potable distribuée.

Coordination des acteurs

Le Conseil municipal appelle :

le Syndicat mixte du SAGE Ellé-Isole-Laïta et la CLE du SAGE Ellé,
Eau du Morbihan (exploitant des captages),
les préfectures des Côtes-d'Armor et du Morbihan,
la DREAL Bretagne,

à engager sans délai une coordination inter-institutionnelle visant à garantir la protection de la ressource en eau et le respect des prescriptions environnementales.

Après lecture et délibération, la motion est adoptée à l'unanimité, 19 voix pour.

Pour copie conforme,
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET 56630 (Morbihan)